

L-Luxembourg: architectural services for buildings

OJ S 107/2012 07/06/2012

Contract notice

Services

Directive 2004/18/EC

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: Ministère du développement durable et des infrastructures, administration des bâtiments publics, division des travaux neufs

Postal address: 10 rue du Saint Esprit

Town: Luxembourg

Postal code: 1475

Country: Luxembourg

E-mail: bp@bp.etat.lu

Telephone: +352 461919-1

Fax: +352 461919555

Tenders or requests to participate must be submitted: Official name: Administration des bâtiments publics

Postal address: 10 rue du Saint Esprit

Town: Luxembourg

Postal code: 1475

Country: Luxembourg

For the attention of: Mme Mireille Domp

I.2. Type of the contracting authority

I.3. Main activity

I.4. Contract award on behalf of other contracting authorities

Section II: Object of the contract

II.1. Description

II.1.1. Title attributed to the contract by the contracting authority

Appel de candidatures relatif aux services d'architecte paysagiste en vue de la conclusion d'un marché négocié dans l'intérêt de la construction d'un lycée à Clervaux.

II.1.2. Type of contract and place of performance or delivery

Services

NUTS code

II.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

II.1.4. Information about framework agreement

II.1.5. Short description of the contract or purchase(s)

Aménagement des alentours dans le cadre de la construction d'un lycée à Clervaux.

Surface à aménager: 25 000 m².

II.1.6. CPV code(s)

71221000 Architectural services for buildings

II.1.7. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

II.1.8. Lots

II.1.9. Information about variants

II.2. Scope of the procurement

II.2.1. Total quantity or scope

II.2.2. Information about options

II.2.3. Information about renewals

II.3. Duration of the contract or time limit for completion

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions related to the contract

III.1.1. Deposits and guarantees required

III.1.2. Main financing conditions and payment arrangements and/or reference to the relevant provisions governing them

III.1.3. Legal form to be taken by the group of economic operators to whom the contract is to be awarded

III.1.4. Contract performance conditions

III.2. Conditions for participation

III.2.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

III.2.2. Economic and financial ability

III.2.3. Technical and professional ability

III.2.4. Information about reserved contracts

III.3. Conditions specific to services contracts

III.3.1. Information about a particular profession

III.3.2. Information about staff responsible for the performance of the contract

Section IV: Procedure

IV.1. Type of procedure

IV.1.1. Type of procedure
Negotiated

IV.1.2. Information about the limits on the number of candidates to be invited

IV.1.3. Information about reduction of the number of solutions or tenders during negotiation or dialogue

IV.2. Award criteria

IV.2.1. Award criteria

IV.2.2. Information about electronic auction

IV.3. Administrative information

IV.3.1. File reference number attributed by the contracting authority

IV.3.2. Previous publication concerning this procedure

IV.3.3. Conditions for obtaining specifications and additional documents or descriptive document

IV.3.4. Time limit for receipt of tenders or requests to participate
6.7.2012 - 16:00

IV.3.5. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.3.6. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

IV.3.7. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

IV.3.8. Conditions for opening of tenders

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

VI.2. Information about European Union funds

VI.3. Additional information

Conditions de participation:

Ne peuvent participer aux présents appels que les candidats qui remplissent les conditions légales pour s'occuper professionnellement de la prestation des services concernés. Le candidat remettra ainsi obligatoirement les pièces suivantes:

— Certificat d'inscription au registre professionnel de l'Etat membre où il est établi.

* en cas d'absence de registre professionnel, copie certifiée conforme du diplôme d'architecte paysagiste délivré par un établissement d'enseignement supérieur reconnu par l'Etat du siège de l'établissement après l'accomplissement avec succès d'un cycle complet de 4 années d'études au moins en architecture du paysage.

— Extrait du casier judiciaire du signataire de la candidature ou, à défaut, un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine ou de provenance,

— Certificats délivrés par les autorités compétentes de l'Etat membre selon lequel le candidat est en règle avec ses obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale, des impôts et de la taxe sur la valeur ajoutée (T.V.A.) selon les dispositions légales du pays où il est établi,

— Attestations de souscription à des assurances responsabilités civile et professionnelle.

Critères de sélection des candidats:

Les participants doivent apporter la preuve de leur qualification quant à leurs compétences, expérience, fiabilité et capacités en personnel, en moyens techniques et informatiques offrant les garanties pour une bonne exécution des prestations. Le candidat présentera ainsi obligatoirement les documents suivants sur base desquels la sélection se fera:

- une note de présentation du candidat, de ses moyens en personnel et en équipements techniques et informatiques; en ce qui concerne ses ressources humaines, le candidat indiquera notamment le nombre total des employés ainsi que le nombre du personnel qualifié et diplômé (architectes paysagistes) avec indication des titres d'études et professionnels. L'effectif total minimal requis est de 3 personnes, dont au moins 1 architecte paysagiste diplômé; le cas échéant, il y a lieu de constituer une association de plusieurs bureaux. En cas d'association momentanée, les pièces sont à produire individuellement pour chacun des bureaux de l'association; elles sont à compléter d'une note de synthèse qui reprend les indications cumulées de l'association.
- Une liste des principaux services fournis au cours des 5 dernières années, leurs montants, leurs dates et leurs maîtres d'ouvrages publics ou privés,
- 2 réalisations de référence de qualité, achevée au cours des 5 dernières années (à compter de la date de remise de la candidature), d'envergure ou de difficulté comparables à celles de l'ouvrage du présent appel de candidatures,
- 1 réalisation de référence de qualité, achevée au cours des 5 dernières années (à compter de la date de remise de la candidature), d'envergure ou de difficulté comparables à celles de l'ouvrage du présent appel de candidatures, s'étant intégrée harmonieusement dans l'environnement naturel et paysage existants par le développement de solutions techniques et paysagères simples et respectueuses du milieu environnant, témoignant d'un entretien facile et économe,
- Les chiffres d'affaires annuels du candidat pendant les 3 dernières années; la moyenne des chiffres d'affaires annuels hors TVA devant être supérieure à EUR 100.000.- pour les candidats intéressés,
- Une lettre de motivation précisant l'intérêt particulier que porte le candidat au projet,
- Une note indiquant la manière dont le candidat assure sa présence à proximité du lieu d'exécution,
 - La fiche de candidature: ce formulaire informatique est à télécharger par le candidat du site internet www.abp.public.lu sous la rubrique "formulaires"; la fiche, dûment complétée, est obligatoirement à remettre avec le dossier de candidature aussi bien en version imprimée et signée que sous format informatique (sur CD).

Toutes les pièces doivent être rédigées en français ou en allemand respectivement être accompagnées d'une traduction certifiée conforme en français ou en allemand.

Les langues du projet seront le français et l'allemand.

Cependant aucun candidat ou membre d'une association ne peut figurer simultanément dans plusieurs candidatures.

Ne sont considérés que les dossiers complets remis avant la date limite du 6.7.2012. Un dossier incomplet entraîne le rejet de la candidature.

Les services sont rémunérés suivant les contrats-types du Ministère du Développement durable et des Infrastructures et de l'Administration des bâtiments publics, qui sont d'application au moment de la conclusion du contrat.

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

VI.4.2. Review procedure

VI.4.3. Service from which information about the review procedure may be obtained

VI.5. Date of dispatch of this notice

4.6.2012